



Doc. 13451  
08 avril 2014

## Améliorer la protection et la sécurité des utilisateurs dans le cyberspace

### Amendement<sup>1</sup> n° 6 Sous-amendement n° 1

déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Dans l'amendement n° 6, remplacer les mots « d'identifier » par les mots suivants: « d'établir »

et remplacer les mots « les auteurs de ces violations, et de déterminer leur responsabilité en la matière » par les mots suivants:

« un plan d'action visant à prévenir ces violations ».

---

1. 2014 - Deuxième partie de session

